

ABONNEMENT.

SAUMUR : Un an 30 fr. Six mois 16 Trois mois 8

Poste :

Un an 35 fr. Six mois 18 Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR. Chez tous les Libraires. A PARIS, Chez DONGREL et DULLIER, Place de la Bourse, 33; A. EWIG, Rue Taitbout, 10.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . . 20 c. Réclames. — . . . 30 Faits divers, — . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS, Chez M. HAVAS-LAFFITE et Co, Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

6 Mai 1878.

Chronique générale.

L'événement ou plutôt la corvée de la journée d'hier 5 mai a été l'élection de huit députés en remplacement de deux décédés et de six invalidés.

Les huit collèges électoraux convoqués étaient les suivants :

1° L'arrondissement de Périgueux (Dordogne); 2° d'Avranches (Manche); 3° de Quimperlé (Finistère); 4° de Montmédy (Meuse); 5° de Muret (Haute-Garonne); 6° d'Avignon (Vaucluse); 7° de Caen (Calvados); 8° de Chaumont (Haute-Marne).

Dans Vaucluse et dans la Manche, MM. Bouvattier et du Demaine, fatigués de la lutte, ont préféré s'abstenir. Nous le regrettons d'autant plus que tous deux avaient fait preuve d'un talent qui les eût classés, à la Chambre, dans les premiers rangs.

Espérons que cet exemple ne sera pas contagieux et que tous les invalidés se feront un point d'honneur de tenir haut et ferme le drapeau conservateur jusqu'à la fin de cette campagne électorale que le caprice des radicaux se plaît à éterniser.

Vendredi soir, un banquet, à l'hôtel du Louvre, a été offert par les exposants anglais au prince de Galles. Répondant à un toast, le prince s'est écrié :

« Tout mon cœur est avec la France. Vous savez tous que je forme des vœux pour son bonheur; les deux nations sont unies pour toujours. »

L'élection de M. Fairé, député d'Angers, a été invalidée au scrutin par 294 voix con-

tre 143. Ce sont les chiffres que donne le Journal officiel du 3 mai.

UN DUEL PARLEMENTAIRE.

La Chambre des députés est à sa troisième séance, et elle a déjà invalidé deux députés, nous pouvons dire trois. Les invalidations ne suffisent même plus, on veut empêcher la minorité de protester, de se défendre. Dans une des dernières séances, M. le comte de Maillé, député de Maine-et-Loire, répondant aux orateurs républicains qui faisaient allusion aux exploits de la commission d'enquête, avait prononcé ces paroles : « La commission d'enquête agit par la fraude, car elle s'est arrogée un droit qu'elle n'a pas, celui de faire prêter serment aux individus qui comparaissent devant elle. »

Cette protestation a mis en fureur les membres de la gauche. M. Laisant, M. Périn, M. Grévy ont sommé M. de Maillé de retirer ces expressions, qu'ils considéraient comme injurieuses pour la commission d'enquête.

M. de Maillé, pensant que son langage n'avait point dépassé sa pensée, n'a pas cru devoir faire des excuses pour la critique que, comme député, il avait le droit de faire sur le mandat de la commission, sans vouloir injurier personnellement les membres de cette commission.

Vendredi, les témoins de M. de Maillé, MM. Blin de Bourbon et le prince d'Arenberg, et ceux de M. Laisant, ancien capitaine du génie, M. Clémenceau et un autre membre de l'extrême gauche, ont épuisé tous les moyens de conciliation, sans parvenir à une entente acceptée par M. de Maillé et M. Laisant.

Le duel a donc été décidé. La rencontre a eu lieu à l'épée, aux environs de Saint-Germain, dans l'après-midi.

M. de Maillé est un vieillard, mais il a retrouvé dans cette circonstance la vigueur et l'énergie de sa jeunesse.

Après une lutte de quelques instants, M.

de Maillé a été légèrement blessé à l'épaule par son jeune adversaire.

Les témoins, qui ont tous les quatre accompli leur pénible mission avec prudence et modération, ont mis fin au combat.

Nous avons fait prendre des nouvelles de l'état de santé de M. le comte de Maillé, et nous sommes heureux d'apprendre que ce vaillant champion de la cause conservatrice en sera quitte pour quelques jours de repos.

M. le comte de Maillé est âgé de 62 ans. Il appartient à une ancienne famille de Touraine dont la filiation authentique remonte à Gausbert de Maillé en 1035 et qui fournit trois chevaliers aux Croisades. Ancien officier, M. de Maillé a commandé les mobiles de Maine-et-Loire, dont on connaît la brillante conduite, en 1870. Elu député en 1874, par 99,338 voix, il a été membre de la commission d'enquête sur les actes du gouvernement de Gambetta.

M. Laisant, l'adversaire de M. de Maillé, a environ 35 ans.

Il est inexact, comme l'ont prétendu certains journaux, qu'il y ait eu un échange de témoins entre M. de Maillé et M. Georges Périn.

Nous extrayons d'une lettre particulière de Paris les détails suivants à propos de l'ouverture de l'Exposition :

« . . . Je ne puis finir ma lettre sans vous dire que je viens d'être témoin d'un fait qui a ému le public pendant une demi-heure.

» A l'angle d'une maison boulevard des Capucins, portant le n° 11, au milieu de nombreux drapeaux, on avait placé le drapeau prussien. L'indignation publique a obligé les manifestants de retirer les couleurs d'une nation dont nous connaissons le ressentiment; des messieurs qui se trouvaient dans la foule ont voulu protester, mais des femmes, des dames, les ont traités de Prussiens et contrainsts de se retirer. J'étais fier de voir la fibre patriotique vibrer encore à Paris,

depuis si longtemps livré à toutes les insinuations comme à toutes les passions. »

On prétend que les commissaires étrangers à l'Exposition ont dû prendre des mesures énergiques pour soustraire leurs ouvriers aux tentatives d'embauchage de leurs camarades français affiliés à l'Internationale.

C'est décidément le 30 mai prochain, jour de l'Ascension, que sera célébré en grande pompe le centenaire de Voltaire.

Dans la journée on inaugurerait avec force discours la statue de l'ami du roi de Prusse; le soir, il y aura banquets, dont les frais seront payés par l'excédant de la souscription publique.

Nous avons déjà dit, d'après le Journal du Loiret, que M. Gambetta était descendu à Vienne chez M. Etienne, le rédacteur de la Nouvelle Presse libre, feuille hostile à la France.

L'Assemblée nationale pense être bientôt en mesure de dire aussi chez qui M. Gambetta est descendu dans son excursion en Prusse.

Ce qui ne peut plus être contesté, dans tous les cas, c'est que M. Gambetta a fait le voyage d'Allemagne, c'est qu'il a essayé de prendre effectivement la direction de la politique extérieure, c'est qu'il a complètement échoué dans une négociation d'autant plus maladroite et stérile qu'elle était dépourvue de tout caractère officiel.

La Marseillaise rend compte en ces termes de la conférence faite à Genève, au cirque de Plainpalais, sous les auspices de l'Union républicaine, par M. Alfred Naquet, député frais éclo de Vaucluse :

« L'acte du 16 mai, ses conséquences, les élections du département de Vaucluse, tel est le thème choisi par l'orateur. La noto-

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

L'HOMME-BALCON

I.

Dans lequel on voit des points d'interrogation.

« Ce monsieur doit trouver son intérieur bien maussade, puisqu'il a élu domicile sur son balcon. »

Telle est la réflexion, accompagnée de beaucoup d'autres, qui devait venir à l'esprit des paisibles habitants de l'avenue Trudaine, lorsqu'ils tournaient les yeux vers la maison du numéro 113.

En effet, au troisième étage au-dessus de l'entresol, ils pouvaient voir invariablement, depuis plus de six mois, un homme d'un âge mûr déjà, qui, appuyé sur la balustrade du balcon, furetait avec son œil gris parmi les passants.

Il était rare que cet homme bougeât de là de toute la journée. Et c'est de grand matin qu'il devait s'installer sur son balcon, car les boutiquiers, en ouvrant leur porte, l'entrevoient déjà

se dessinant vaguement dans le brouillard du jour naissant.

Quelques vieilles femmes se disaient, à voix basse, que ce n'était pas un locataire de la maison, mais bien un esprit malfaisant que l'ange des ténèbres apportait là sur son dos, afin d'avoir des renseignements précis sur l'avenue Trudaine. Pour moi, je ne l'ai jamais cru.

Ce qui me portait à en douter, c'est que je voyais de temps à autre apparaître une tête de jeune femme. Or, le diable a peur des femmes, parce qu'entre eux la partie est égale.

Cette femme avait toujours un geste suppliant; parfois, elle s'approchait de l'homme, elle essayait de mettre ses yeux dans ses yeux, et sa tête éplorée s'ornait d'une tentative de sourire. Mais lui paraissait ne pas la voir, ou, si elle insistait, il la repoussait durement, et la jetait dans l'appartement avec un rire féroce.

A onze heures, l'Homme-Balcon disparaissait. Sans doute il allait déjeuner. Je dis déjeuner; mais le mot doit être emphatique, car au bout de dix minutes à peine il se montrait de nouveau.

Le dîner n'était guère plus long. Et le soir, aussi longtemps que les yeux pouvaient distinguer quelque chose dans l'obscurité, on le voyait à son poste.

Quel drame y avait-il là-dessous ? . . .

Qu'était-ce que cet homme ?? . . .

Qu'était-ce que cette femme ??? . . .

Que contenait cette boîte ??? . . .

Hélas ! et pardon ! il n'y a pas de boîte.

II.

Dans lequel chacun donne son avis.

Une chose ajoutait à l'étonnement du quartier : les deux dernières fenêtres de droite restaient toujours fermées, les volets ne s'ouvraient jamais; bien plus, ils étaient clos et cadenassés au dehors, comme si la chambre ne devait jamais voir la lumière.

Et c'était devant ces fenêtres que l'Homme-Balcon veillait, regardant attentivement au-dessous de lui, dans la rue.

L'avenue Trudaine se perdait en conjectures. On bâtissait des romans; il n'y avait pas d'inventions si absurdes qui ne trouvassent créance.

On pensait, chez le boucher, que c'était à cause de la maigre chère que sa femme lui servait, qu'il préférait se nourrir d'air; chez la fruitière, qu'on ne voulait lui donner ni fruits, ni légumes, et qu'on lui présentait à table du beurre de cuisine;

le troisième garçon du pharmacien avait dit en plusieurs circonstances que cet homme était malade, et qu'il y avait là-dessous une ordonnance lui prescrivant des bains d'air.

Les maris avoisinants disaient régulièrement à leurs compagnes :

« Pauvre homme ! quel enfer doit être son intérieur ! il est obligé de fuir sa femme. »

Les épouses hochaient la tête, en répondant :

« Qui sait ? c'est peut-être elle qui l'exile. »

C'était surtout chez la portière de la maison en question que l'Homme du troisième étage était discuté et commenté. La dame de la loge ne flairait rien moins qu'un crime; mais, après avoir épouventé les commères de l'endroit de ses sanglantes hypothèses, elle ajoutait toujours par manière de péroraison :

« J'ai reçu de ces gens-là des étrennes convenables, et je n'ai rien à en dire. »

Le troisième au-dessus de l'entresol menaçait de ne jamais livrer son énigme. L'Homme prenait racine sur son balcon; les deux fenêtres de droite ne s'ouvraient pas, et la femme se montrait par intervalles avec des larmes.

La curiosité du quartier devenait de jour en jour plus avide; les cuisinières n'étaient plus à leurs cuisines, les nourrices à leurs nourrissons; elles tenaient de longs conciliabules chez les fournisseurs.

riété scientifique et révolutionnaire de M. Alfred Naquet avait attiré un public nombreux, et la vaste enceinte du cirque Plainpalais était aux trois quarts pleine. S'attendant à un développement aussi énergique qu'audacieux des principes de la Révolution démocratique et sociale, douze à quinze cents personnes, mi-conviction, mi-curiosité, étaient accourues à la voix du célèbre socialiste intransigeant. Une amère déception les attendait.

Il était en effet une chose qui m'étonnait. Il y a de 350 à 400 proscrits de la Commune à Genève et je n'apercevais guère que deux ou trois d'entre eux qui m'assurèrent, du reste, en voyant mon étonnement, qu'ils étaient venus là par curiosité pure. Je ne tardai pas à comprendre les motifs de cette abstention.

Le conférencier débute par un pompeux éloge de cette majorité républicaine de la représentation nationale qui a su, dit-il, « parler au coup d'Etat. »

Sic vos non vobis. Ah ! ce n'est pas à cette majorité opportuniste chassée le 16 mai par sa très-grande faute, comme un vil troupeau, qu'il y avait à tresser des couronnes ; car ce ne sont pas les élus, mais bien les électeurs qui ont su parler au coup d'Etat, et vous le savez mieux que personne, monsieur le député Naquet.

Après nous avoir déclaré que « le seul gouvernement qui puisse avoir des racines dans le pays, c'est la République... libérale, » l'orateur fait un éloge dithyrambique de MM. Dufaure, de Marcère et Cie : « Ce ministère, s'écrie-t-il, est obligé de ne pas aller trop vite, de ne pas aller trop loin. »

Tranquillisez-vous, monsieur Naquet ! Ce n'est pas le ministère Dufaure, avec sa vitesse de tortue et son tempérament d'arrière-garde, qui mourra de cette mort-là.

Puis arrive le fameux vote du budget. Avocat des circonstances les plus atténuantes, le conférencier n'hésite pas à donner un blanc-seing collectif à nos excellents ministres. « Nous pouvons aujourd'hui, ajoute-t-il, faire des concessions, car nous savons le ministère responsable. »

Pas plus que celui de votre ami M. Simon, et tout aussi propre que lui à être jeté par-dessus bord, M. Naquet.

Ce qui rassure l'orateur, ce qui le gonfle d'une joie pure, c'est le touchant spectacle du baiser Lamourette, échangé de haut en bas par les républicains ; il a un véritable accent d'enthousiasme quand il parle, attendri, de l'énergie farouche des membres du centre gauche :

« Dans les couloirs de la Chambre, M. Léon Renault et M. le comte d'Osmoy m'ont déclaré, dit-il, qu'en cas d'une nouvelle dissolution, ils opposeraient résistance armée à résistance armée. »

Il est évident que devant l'attitude militante de ces deux paladins, « l'armée de la loi » se replierait en bon ordre.

Car il n'y a plus, suivant M. Naquet, « qu'une armée nationale, désormais point d'appui de la République, décidée à n'obéir qu'à ses chefs soumis à la loi et n'ayant pas le moindre point de contact

Et le soir, le citadin, perdu dans l'avenue Trudaine, voyait avec stupeur, sous la lumière de chaque bec de gaz, des groupes animés et frémissants ; il écoutait sans comprendre ; et s'il demandait des explications, on lui montrait du doigt, en haussant les épaules d'un air de pitié pour son ignorance, l'Homme-Balcon, regardant le trottoir fixement.

(A suivre.) GUSTAVE VAUTREY.

La nouvelle intitulée L'HOMME-BALCON, que nous commençons ci-dessus, est extraite du journal *la Prime*, publié à Paris sous la direction de notre compatriote M. Paul Prouteau.

Dialogue de vivants, de bons vivants, surpris à table d'hôte :

— Comme tu manges ! Tudieu ! Tu me ferais croire à la métempsycose ; on dirait Ugo qui se rattrape.

— C'est vrai : mais je te dirai pourquoi tout à l'heure : laisse-moi manger.

Au dessert :

— Eh bien ?

— Quoi donc ?

— Tu m'as promis de me dire...

— Ah ! c'est juste. Pourquoi je mange tant ?

C'est bien simple : c'est que je bois beaucoup.

avec celle qui a fait le 2 décembre. »

« Tiens, tiens ! dire que nous ne savions pas ces choses ! »

« Et l'administration n'est pas en arrière de l'armée. »

« Dans mon département de Vaucluse, déclare ce député, notre préfet et nos sous-préfets sont aussi républicains qu'on peut le désirer, et à qui doit-on cela ? A l'esprit d'union et de conciliation qui anime la majorité républicaine de la Chambre qui, en agissant ainsi, gardera les faveurs du pays. »

Après avoir affirmé que la patience des républicains ne se déployait avec tant d'énergie que pour « préparer des élections radicales en 1882, » arrive la brûlante question d'amnistie. M. Naquet est un des 52 qui l'ont votée pleine et entière ; aussi conclut-il en ces termes :

« Nous serons heureux d'appuyer l'amnistie quand elle sera demandée par le gouvernement. »

« Restons-en là. »

« Votre dégringolade morale, monsieur Alfred Naquet, député de Vaucluse, est, nous regrettons de le dire, complète et bien complète. Positiviste d'antan, socialiste avant-hier, intransigeant hier et opportuniste aujourd'hui, c'est vraiment trop pour un Naquet seul. »

M. Naquet est satisfait de la Chambre, du ministère, du préfet, qui ont déployé tout leur zèle opportuniste pour invalider son vainqueur du 14 octobre, et pour l'imposer, lui radical, aux électeurs qui lui avaient donné congé.

L'amnistie, M. Naquet la subordonne désormais au bon plaisir du gouvernement. Les déportés peuvent attendre à Nouméa, puisque leur défenseur de jadis se résigne à la patience.

Voilà la sincérité républicaine. Le député semble n'avoir qu'un souci : oublier les promesses du candidat. Tous les programmes de Belleville ou d'Apt ne sont que des amorces à la naïve sottise du suffrage universel, démagogiquement embrigadé.

On lit dans *l'Osservatore romano* :

« L'Italie a l'audace d'inventer toute une histoire au sujet de la récente Encyclique de Sa Sainteté, dans le but de faire croire que cette Encyclique rédigée originairement sous une tout autre forme par le Saint-Père, a été ensuite modifiée sur les conseils pressants de plusieurs cardinaux. »

Bien qu'il soit désagréable d'être chaque jour aux prises avec une certaine presse dont le langage outrageant ne le cède qu'à son esprit de mensonge, les termes absolus dans lesquels se propagent les erreurs dudit journal nous obligent à démentir absolument et pertinamment toutes les assertions contenues dans ledit article.

Nous sommes autorisés à infliger le même démenti à tout ce que divers organes de la Révolution ont débité sur le même sujet. On est vraiment saisi de dégoût en voyant les honteux efforts que l'on fait pour diminuer l'importance de ce premier acte de Sa Sainteté, qui coupe court à toutes les illusions, pour ne pas dire aux artifices et aux embûches de l'impunité contemporaine. »

Etranger.

Saint-Petersbourg, 4 mai.

On attribue ici une certaine portée politique à la nomination du prince Lobanoff au poste d'ambassadeur extraordinaire de Russie à Constantinople.

Le prince Lobanoff, qui a été autrefois ministre de Russie près la Sublime-Porte, est très-bien vu à Constantinople et considéré comme un ennemi des conflits. On dit qu'il professe des opinions très-modérées, et l'on voit avec satisfaction, au point de vue du règlement des questions pendantes, que la Russie envoie à Constantinople un ambassadeur extraordinaire au lieu de continuer de s'y faire représenter par un chargé d'affaires. (Agence Havas.)

Chronique militaire.

NOS TERRITORIAUX.

Beaucoup d'hommes absents, n'ayant pas reçu de feuilles de route, n'ont pas cru de-

voir se déranger pour aller la rechercher, croyant bonnement qu'ils sont excusables, et seront excusés par ce fait qu'ils n'ont pas été prévenus personnellement. C'est là une profonde erreur ; une circulaire de M. le ministre de la guerre, relative à l'appel des classes 1866 et 1867, est venue du reste lever tous les doutes à cet égard, en prescrivant aux hommes de ces classes qui, pour une raison quelconque, n'auraient pas été touchés par leur ordre de route, de se rendre au bureau de recrutement afin de l'y réclamer.

Il en est aussi qui, ne s'étant pas présentés au jour fixé, hésitent à le faire après, dans la crainte de la punition qui peut leur être infligée pour ce manquement. Ne vaut-il pas mieux pour eux subir une punition disciplinaire de quelques jours, que de se placer de gaieté de cœur sous le coup d'un conseil de guerre ? C'est là l'histoire du trop fameux Gribouille, qui se jette à l'eau de peur de se mouiller.

Voyons un peu les conséquences qui découlent fatalement de ce manquement à un devoir qui doit être considéré comme sacré :

L'article 230 du code militaire accorde un délai de grâce de quinze jours aux hommes ayant déjà servi dans l'armée régulière, et de un mois à ceux qui n'ont jamais servi. Il ressort de ces dispositions que jusqu'à l'expiration de quinze jours, ou de un mois, suivant les cas, l'infraction ne constitue qu'une faute contre la discipline, tandis qu'elle prend un caractère délictueux lorsque ce délai est dépassé. Dans ce dernier cas l'insoumis, à quelque moment qu'il soit repris, encourt une peine de un mois à un an de prison, peine qui peut être, il est vrai, mitigée par l'admission des circonstances atténuantes, et le condamné est dirigé sur son corps pour y fournir la période d'exercice qui lui incombe, aussitôt après avoir subi sa peine. De plus, il est tenu de payer les frais de jugement et peut être contraint par corps à cet effet, indépendamment de ce qu'il se crée par ce fait un casier judiciaire qui doit le suivre toute sa vie.

C'est pour éviter tous ces désagréments que nous conseillons aux hommes qui n'ont pas répondu à l'appel de leur classe, de faire les démarches nécessaires auprès de leur bureau de recrutement pour régulariser leur situation au point de vue militaire. (Petit Journal.)

Chronique Locale et de l'Ouest.

Saumur.

La compagnie de pompiers s'est réunie hier pour la première fois, sur le quai de Limoges, à l'effet de faire l'essai public des pompes et les diverses manœuvres qui s'y rattachent.

La compagnie était au grand complet. Les exercices ont été très-satisfaisants ; il était facile de voir que les nouveaux pompiers, ainsi que nous l'avions déjà fait pressentir, avaient su se mettre à la hauteur de leur mission. Les hommes se sont montrés initiés à tous les détails de la manœuvre des pompes pour les diverses circonstances qui peuvent se présenter. Nous ne pouvons que les féliciter du zèle qu'ils ont mis à se former, et chacun louera les officiers des soins qu'ils ont apportés à s'instruire dans ces manœuvres pour diriger les hommes qui se sont engagés sous leur direction.

Pour fêter ce premier essai, les pompes étaient ornées de fleurs.

Un nouvel orage a passé sur Saumur hier soir, vers 5 heures 1/2. Les éclairs ont sillonné le ciel, de violents coups de tonnerre se sont fait entendre, et une pluie diluvienne a transformé nos rues en véritables torrents. Dans la Vallée, il a tombé une nuée de grêle de la grosseur de noisettes.

Par décret du Président de la République, en date du 4 mai 1876, rendu sur la proposition du ministre de l'intérieur, M. Habeneck, sous-préfet de Cholet, a été nommé secrétaire général de la préfecture de Maine-et-Loire, en remplacement de M. Chartier, maintenu, sur sa demande, comme sous-préfet de Cholet.

MM. Germain Casse et Grassin, éditeurs à Angers, viennent de réunir en un volume in-8° les Etudes archéologiques sur Saumur que notre compatriote M. G. d'Espinay a

présentées à la Société archéologique de Maine-et-Loire. Ce nouvel ouvrage fait suite aux Etudes de ce même écrivain sur Angers et tous les deux, soumis dans un concours de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres de Paris, ont été couronnés et ont été à leur auteur, avec une médaille d'or, les félicitations les plus chaleureuses de M. E. de Rozière, rapporteur de la commission du concours, de M. Haureau et de M. Natalis de Vailly, président de la séance de couronnement des lauréats.

C'est qu'en effet cet ouvrage, comme les études précédentes de M. G. d'Espinay, est remarquable par la justesse des observations et par une érudition profonde. Preuves en mains, puisées à des sources incontestables, et avec une logique des plus serrées, notre savant archéologue démontre que les opinions qui ont généralement cours sur l'histoire de Saumur renferment de nombreuses erreurs historiques, dues à l'ignorance des documents authentiques, à une fautive interprétation des textes et aussi à la confusion de légendes propagées par des écrivains plus poètes qu'érudits.

Et toutes ces considérations ne sont point présentées dans un style aride et stérile ; au contraire, elles ont un charme et une grâce qui charment le lecteur. Elles trouveront certes des lecteurs car les hommes sont encore nombreux qui se plaisent à l'étude du passé de leur pays, et qui ont une étude pleine d'enseignements pour toutes les époques et propre à développer les sentiments patriotiques.

Dans les *Notices archéologiques sur Saumur*, M. d'Espinay donne de longs développements aux origines de notre ville : le château de l'abbaye de Saint-Florent, les enceintes successives du vieux Saumur. Il étudie les diverses églises et chapelles : Notre-Dame de Nantilly, Saint-Pierre de Marais, Saint-Nicolas du Chardonnet, la chapelle Saint-Jean Notre-Dame des Arpilliers.

En quittant la ville, notre compatriote consacre des pages fort intéressantes à la rive gauche de la Loire ; en descendant le fleuve, il rencontre les ruines de Saint-Maur, l'église de Cunault, Saint-Eusèbe de Genes, l'abbaye de Saint-Maur, la tour de Galles, et enfin le prieuré de Saint-Rémi de Varenne.

Au sud de Saumur, on s'initie avec l'écrivain aux histoires de Doué et des ruines de Saint-Denis, de la collégiale du Puy-Notre-Dame, de l'abbaye d'Asnières, du château de Montreuil-Bellay et de la célèbre abbaye de Fontevrault.

Enfin, Bourgueil, qui n'appartient point à notre département, relevait jadis du diocèse d'Angers, et à ce titre son histoire se rattache à celle de l'Anjou ; aussi M. d'Espinay ne pouvait laisser de côté cette intéressante localité et son abbaye qui a eu une grande vogue et une si grande influence dans la contrée.

Il serait à désirer que chaque canton de notre département ait un ami de son pays aussi sincère que M. G. d'Espinay. Que de souvenirs historiques seraient conservés, que de trésors seraient découverts !

Une instruction du ministre de la guerre, en date du 9 avril, amène des dispositions d'après lesquelles auront lieu, cette année, l'inspection et le classement des chevaux, juments, mules, et voitures attelées susceptibles d'être requis pour le service de l'armée. Ces opérations commenceront le 15 mai et seront finies le 15 juin ; elles porteront sur tous les chevaux et juments âgés de six ans au moins, sur tous les mules et mules âgés de quatre ans au moins.

On lit dans le *Journal de Maine-et-Loire* :

« S'il faut en croire la chronique du jour, M. Maillé ne perd pas le temps, en vue de sa nouvelle candidature. — Le soir même du jour où la Chambre des députés invalidait M. Fairé, — la dépêche à peine reçue — une réunion d'amis se tenait à Angers et M. Maillé déclarait — avant même que personne l'en eût prié — qu'il avait d'abord eu l'idée de se retirer de la lutte, mais qu'il croyait de son devoir de céder aux instances de ses coreligionnaires politiques, et qu'il acceptait, en conséquence, sa candidature. »

« Qui donc en doutait ? — Est-ce que les camarades auraient invalidé l'élection de M. Fairé pour le roi de Prusse ? »

publications de mariage.

Georges Gibert, boulanger, de Saumur, et Léonie Bourdillault, sans profession, même ville.
Jean-Marie-Allain Le Fur, cavalier de manège, de Saumur, et Maria-Jenny Lucienne, chapeletière, même ville.
Antoine Sixterne, scieur de long, de Saumur, et Mélanie Sadre, couturière, même ville.

Faits divers.

Les journaux de Romorantin (Loir-et-Cher) parlent d'un singulier pari qui vient d'être fait entre deux habitants de cette ville : M. L... s'est engagé à partir le 15 mai prochain, un fouet à la main, accompagné de 50 lapins domestiques qui le suivront à pied jusqu'à Paris. Le voyage devra se faire en cinq jours. — Le départ aura lieu le 15, à six heures du matin, au faubourg de Blois.
M. G..., partenaire de M. L..., accompagnera ce dernier et sa troupe, en compagnie de témoins à qui il donnera à chacun 10 fr. par jour. — Si M. L... arrive sans encombre à Paris avec ses 50 lapins, M. G... lui remettra 1,000 fr. — Dans le cas contraire, c'est lui qui les recevra.

On nous signale un cas fort rare de fécondité qui s'est tout récemment produit dans la commune de Charmé (Charente). Une vache appartenant à M^{me} veuve Jules Lallier, propriétaire au village de Bellicour, dite commune, a donné le jour à quatre veaux parfaitement conformés et de la plus belle venue.

La Société de géographie de Paris a envoyé à l'Exposition universelle une carte murale de quatre mètres carrés de superficie, représentant l'Afrique telle que les découvertes des Cameron et des Stanley nous l'ont révélée. Grâce à ses vastes dimensions, on a pu y tracer en couleur l'itinéraire des voyageurs qui, depuis la renaissance des études géographiques, ont exploré cette vaste contrée. La liste complète de ces hardis pionniers comprend 491 noms, parmi lesquels 42 sont français. Le plus ancien est Mayeur, explorateur français, qui a parcouru le nord de Madagascar en 1774; le dernier est M. Stanley.

306 noyés. — Un journal du Midi publie les détails suivants sur la catastrophe qui a fait tant de victimes dans le golfe de Biscaye :

Jamais nous n'aurions pu nous imaginer combien était immense l'étendue du désastre maritime qui afflige la côte espagnole du golfe de Gascogne. La catastrophe est inouïe : des familles entières ont disparu dans les profondeurs de l'Océan, et la plupart des ports du littoral basque ont perdu leur population masculine.

Que la tempête est impitoyable ! Il lui faut toujours des victimes, et le plus nombreuses possible.

Les récits que nous lisons sont poignants. La mer, repue, rejette sur le rivage les cadavres de ces marins défigurés ; c'est la seule consolation qu'elle accorde à ces veuves éplorées, à cette masse d'orphelins. Leur triste sort n'inspirera-t-il pas les âmes généreuses qui, en toute occasion, se sont montrées ardentes pour le bien et prodigues dans la charité ? Nous connaissons trop leur cœur pour douter de ces élans dans une circonstance aussi pénible.

Les journaux espagnols ont dressé déjà la liste du tribut payé à l'ouragan par chaque port de la côte espagnole :

Bermeo perd 95 marins, Santande 56, Elanchove 49, Laredo 36, Colindre 28, Mundaca 15, Ondarroa 13, Lequeitio, 7, San-Sebastian 5, Algorta 2. Total 306.

Une lettre de Bermeo, publiée par l'*Iruac-Bat*, raconte en termes palpitants la scène et expose la cause de ce désastre :

Les barques qui étaient sorties de ce port n'étaient pas les grosses embarcations avec lesquelles les marins vont en mer : c'étaient celles de plus petites dimensions appelées *pontines* qui servent le plus spécialement pour la pêche du merlus.

Entre midi et demi et une heure, l'ouragan s'est déchaîné, et ces frêles barques n'ont pu lui tenir tête. Il s'en est suivi un saut-qui-peut général et, à coups d'avirons, on a essayé de gagner le port.

L'Océan jouait avec ces bateaux comme avec de simples coquilles de noix ; les barques chaviraient les unes après les autres en essayant de se porter de mutuels secours.

Des actes de courage et de stoïque abnégation ont eu lieu ; les éléments ont eu raison des plus valeureux efforts. La furie de la tempête était sans égale.

Quelques barques chargées de malheureux font force de rames pour arriver au port ; elles passent près de naufragés qui, accrochés à la quille d'une barque, sans cesse retournée par les lames, font d'héroïques efforts pour s'y maintenir.

Certains sont saisis par leurs compagnons aux cheveux et tirés à bord, les autres sont voués à la mort ; leur voix, qui est près de s'éteindre, lance à leurs compagnons un cri d'encouragement et cette dernière parole : *Adieu pour l'éternité !* D'autres sont moins résignés. — Ne nous abandonnez pas, s'écrient-ils. — Nous ne pouvons vous secourir, leur répondent leurs amis, qui redoublent d'efforts. — *Alors, adieu à tout jamais !*

Ces malheureux s'arrachent les uns aux autres les vêtements pour être à même de nager plus longtemps. Mais, les uns après les autres, ils disparaissent, et l'Océan se referme sur eux, après avoir assouvi ses colères.

Un ingénieur sans culotte. — On écrit de Soleure, au *Démocrate*, de Genève :

« Dernièrement, un individu bien mis, pardessus long, bottes à l'écuylère, entre dans un établissement à Olten. Il dîne de grand appétit. (Un grand appétit est souvent compagnon de qui cache le diable en son porte-monnaie. Le quart d'heure de Rabelais venu, il cherche à s'esquiver. On s'en méfie; on lui rappelle poliment qu'à Olten on a l'habitude de payer son écot.

« Je n'ai pas d'argent, » dit-il alors. On veut prendre son chapeau en gage. « Non, reprend vivement le sire, je ne puis me passer de chapeau, prenez plutôt mon pantalon. »

« Il passe dans la pièce voisine et en rapporte aussitôt ce garant de la pudeur.

« Malgré le froid et préservé par ses bottes et son pardessus contre les regards indiscrets, tant bien que mal, il arrive le soir à Soleure. Il demande un gîte, soupe comme il a dîné, monte à sa chambre, fait un paquet de ses hardes, sonne le garçon et lui remet le tout à brosser.

« Le lendemain on lui apporte ses habits. « Où est mon pantalon ? » dit-il d'un air fâché.

« Le garçon n'a rien vu. L'autre fait mine de s'emporter. Attiré par le bruit, arrive le maître de céans.

« — Qu'est-ce, dit-il ; pourquoi tout ce vacarme ? »

« — Mon pantalon ! mon pantalon ! Qu'avez-vous fait de mon pantalon ? »

« L'hôtelier comprend qu'il manque un pantalon ; et, craignant pour la réputation de son établissement, il s'empresse de faire compléter l'habillement de son hôte.

« — Et la bourse ? » dit celui-ci en fouillant les poches de son pantalon neuf...

« On parvient, non sans peine, à le satisfaire.

« Je n'ai pu savoir ce qu'il peut avoir reçu ; mais ce que je sais, c'est qu'à son départ son hôte l'accompagna jusqu'à la porte et lui dit :

« — Surtout, mon ami, ne parlez jamais de cette affaire. »

A la caserne, où déjà des territoriaux s'exercent.

Au rapport, le capitaine fait faire le cercle. Mais les soldats novices s'alignent encore assez mal, et il y a des zig-zag.

— Mille tonnerres, s'écrie le capitaine aux sous-officiers, faites donc faire une circonférence droite !

Pour les articles non signés - P. GODET.

Sommaire du MAGASIN PITTORESQUE (avril 1878), à 60 centimes par numéro mensuel. — Quai des Grands-Augustins, 29, à Paris.

Texte.

Une Peau de lion, anecdote. — Les colonnes

sculptées du temple d'Éphèse. — La Mer paléocristique. — Souvenirs d'un vieillard ; Samuel Roger. — Passago de Mercure sur le Soleil, le 6 mai 1878. — Andromède. — La Mémoire dans les crises nerveuses. — La Pierre-Lys ; Félix Armand, curé de Saint-Martin. — La Chasse aux lions chez les Arabes. — Quelle est la date vraie de la naissance de Napoléon 1^{er} ? — Comment se forment les cyclones. — Drague ou main-gauche à trois lames, arme du seizième siècle. — Un Café à Tanger (Maroc). — La Disparition du grand Krause, nouvelle (suite). — Les Paradoxes. — Un Concert d'aveugles à la foire Saint-Ovide. — Les Plantes qui mangent. — Alain Blanchard. — Le Pic et le Lac du Tessala. — Tombeau d'Alessandro Tartagni, à Saint-Dominique de Bologne. — Administration de la France avant 1789 : les Prévôts. — Jean Bouzard. — Mot de lord Brougham. — Pétition des Nouveaux-Zélandais contre l'eau-de-vie. — La Seille. — De l'Éducation des semences en Norvège (fin). — Systèmes mythologiques.

Gravures.

Jeune Arabe rapportant la peau du lion qu'il a tué, par Horace Vernet. — Fût de colonne du temple d'Éphèse, au Musée britannique. — Passages de Mercure sur le Soleil pendant le dix-neuvième siècle. — La Fontaine d'Andromède, à la Granja (Espagne). — Défilé de la Pierre-Lys (département de l'Aude). — Partie de l'ancien chemin de Quillan à Saint-Martin (Aude). — Dague italienne du seizième siècle. — Un Café à Tanger. — Le Grand Concert des Aveugles, à la foire Saint-Ovide, sur la place Louis XV, d'après une estampe du temps. — Le Pic et le Lac du Tessala, près d'Oran. — Tombeau d'Alessandro Tartagni, à Saint-Dominique de Bologne. — Jean Bouzard le brave homme, d'après une estampe coloriée du dix-huitième siècle. — Sources de la Seille (Jura). — Lutrin allemand du quinzième siècle.

Extrait d'acte de retrait d'un sociétaire.

D'un acte sous signatures privées en date à Saumur du trente avril mil huit cent soixante-dix-huit, enregistré à Saumur, le six mai mil huit cent soixante-dix-huit, folio 45, verso case 5, par M. Tetrel, receveur, qui a perçu neuf francs trente-huit centimes, pour tous droits ;

Il appert :

Que M. Jules Brière, l'un des membres de la société en nom collectif établie à Saumur, sous la raison sociale entre lui et MM. Boutin, Henri, et Rousteaux, Lucien, demeurant à Saumur, pour le commerce des grains, graines et autres denrées du pays, suivant acte sous signatures privées, en date à Saumur du six septembre mil huit cent soixante-neuf, enregistré à Saumur, le neuf du même mois, folio 449, verso case 5, par M. Delpech, qui a reçu cinq francs soixante-quinze centimes, pour tous droits, et déposé conformément à la loi,

A cessé de faire partie de ladite société, à partir, par effet rétroactif, du premier janvier mil huit cent soixante-seize ;

Et que MM. Brière, Boutin et Rousteaux sont tous les trois chargés de la liquidation de la société.

Enfin qu'un double de cet acte a été déposé au greffe du tribunal de commerce de Saumur et au greffe de la justice de paix du canton nord-ouest de Saumur.

Pour extrait certifié sincère et véritable par les soussignés.

A Saumur, le six mai mil huit cent soixante-dix-huit.

Signé : H. BOUTIN. L. ROUSTEAUX.
J. BRIÈRE.

VIENT DE PARAÎTRE

à la Maison du PONT-NEUF

PARIS

Le CATALOGUE complet, avec gravures et moyens de prendre les mesures soi-même, de tous les vêtements Mode Été 1878.

ENVOI GRATIS.

QUATRE ARTICLES EXTRAITS DU CATALOGUE :

PARDESSUS Cheviott demi-saison doublé laine... 15

L'ELBEUF Vêtement complet, très belle nouveauté... 29

COSTUME Complet, coutil fantaisie, pur fil... 9 75

ENFANTS Costume complet drap nouveauté... 5 75

Adressez les demandes au Directeur de la

Maison du PONT-NEUF (Paris)

Eviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

Injection Bron et Capsules Ricord (Voir aux annonces).

Le COMPTOIR GÉNÉRAL des CHEMINS de FER

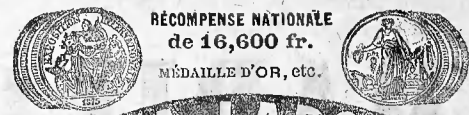
SOCIÉTÉ ANONYME

Capital : un million de francs

27, rue de la Chaussée-d'Antin, à Paris,

Se charge de la vente et de l'achat de toutes valeurs au comptant, sans autres frais que ceux de l'agent de change ; de l'encaissement des coupons, de l'échange et de la conversion des titres. L'administration répond immédiatement à toutes demandes de renseignements financiers.

Adressez les lettres ou envois à l'ADMINISTRATEUR-DIRECTEUR, 27, rue de la Chaussée-d'Antin, à Paris.



QUINA LAROCHE
ÉLIXIR VINEUX

Apératif, Fortifiant et Fébrifuge

Contenant tous les principes des 3 quinquinas et très-recommandé par les médecins

contre l'anémie, le manque de forces,

chlorose, pâleur malade, affections de l'estomac,

fièvres invétérées, convalescences lentes, etc.

A PARIS, 22 & 19, RUE DROUOT & LES PHARMACIES

Dépôt à Saumur : CHEVEVERGNE, pharmacien.

SANTÉ A TOUS adultes et enfants, rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite :

REVALESCIERE

Du BARRY, de Londres. 31 ans de succès. 100,000 Cures réelles par an.

La REVALESCIERE DU BARRY est le plus puissant reconstituant du sang, du cerveau, de la moelle, des poumons, nerfs, chairs et os ; elle rétablit l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant, combattant depuis trente ans avec un invariable succès les mauvaises digestions (dyspepsies), gastrites, gastro-entérites, gastralgies, constipations, hémorroïdes, glaires, flatuosités, ballonnement, palpitations, diarrhée, dysenterie, gonflement, étourdissements, bourdonnement dans les oreilles, acidité, pituite, maux de tête, migraines, surdités, nausées, et vomissements après repas ou en grossesse, douleurs, aigreurs, congestions, inflammations des intestins et de la vessie, crampes et spasmes, insomnies, fluxions de poitrine, chaud et froid, toux, oppression, asthme, bronchite, phthisie (consomption), dartres, éruption, abcès, ulcérations, mélancolie, nervosité, époussement, déperissement, rhumatisme, goutte, fièvre, grippe, rhume, catarrhe, laryngite, échauffement, hystérie, névralgie, épilepsie, paralysie, les accidents du retour de l'âge, scorbut, chlorose, vice et pauvreté du sang, ainsi que toute irritation et toute odeur fétide en se levant, ou après certains plats compromettants : oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac ; faiblesses, sueurs diurnes et nocturnes, hydro-pisie, gravelle, rétention, les désordres de la gorge, de l'haleine et de la voix, les maladies des enfants et des femmes, les suppressions, le manque de fraîcheur et d'énergie nerveuse. 100,000 cures réelles par an. Evitez les contrefaçons et exigez la marque de fabrique « Revalescierie du Barry. »

Voici quelques-unes des cures :

Cure N° 75,124 : M. et M^{me} Légar, d'une *maladie du foie*, avec vomissements et diarrhées horribles qui avaient résisté à tout traitement pendant 16 ans. — Cure N° 79,724 : M^{me} Chauvet-Pizzalot, d'*anémie, d'épuisement et d'étouffement*. — Cure N° 62,476 : Sainte-Romaine-des-Iles (Saône-et-Loire). — La Revalescierie Du Barry a mis fin à mes dix-huit années de souffrances de l'estomac et des nerfs, de faiblesses et de sueurs nocturnes. J. COMPARET, curé. — N° 79,214 : Lorient, 2 avril. La Revalescierie a produit une cure merveilleuse ; M. Sauvet, directeur d'une grande chaudronnerie pour la marine, a été guéri d'une maladie épouvantable. Les excréments, au lieu de sortir naturellement, il les rendait par la bouche ; grâce à la Revalescierie, il a été entièrement guéri ; elle lui a sauvé la vie.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25 ; 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 6 kil., 36 fr. ; 12 kil., 70 fr. — Les Biscuits de Revalescierie, en boîtes de 4, 7 et 16 francs. — La Revalescierie chocolatée rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus épuisés. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 c. ; de 24 tasses, 4 fr. ; de 48 tasses, 7 fr. ; de 120 tasses, 16 fr. ; de 576 tasses, 70 fr. ; environ 12 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 56 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMMON, 25, rue Saint-Jean ; GONDRAND, BÉSSON, successeur de TEXIER ; J. RUSSON, épicière, quai de Limoges. — Angers, Veuve CHANTEAU, épicière ; LEVÊQUE, négociant, rue Plantagenet ; BRETAULT-DÉLAGRÉE. — Baugé, BUEHMANN, marchand de comestibles. — Beaulieu, M^{me} BELLARD, épicière. — Cholet, VANDERON-BUREAU, 63, place Rouge ; COCHIN, confiseur, 60, rue Nationale ; JACOMÉTY, confiseur ; ÉMILE RICHARD, épicière ; BEAUPRETON-POIRIER, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C^o, LIMITED, 26, place Vendôme, et 8, rue Castiglione, Paris. (139)

P. GODET, propriétaire-gérant.

A LA BELLE JARDINIÈRE

PRIX FIXE

26, rue d'Orléans, 26

PRIX FIXE

SAUMUR

HABILLEMENTS CONFECTIONNÉS

Pour Hommes, Jeunes Gens et Enfants.

VÊTEMENTS SUR MESURE FAITS A PARIS

GRANDE MISE EN VENTE POUR LA SAISON D'ÉTÉ 1878

La Maison de la BELLE JARDINIÈRE a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle qu'elle vient de recevoir un assortiment considérable de vêtements des plus nouveaux genres et d'une coupe des plus modernes.

Tous les articles étant faits exclusivement pour cette maison, ne laissent rien à désirer sous le rapport de l'élégance, de la solidité et surtout du bon marché.

En prévision de la prochaine Exposition, le propriétaire de cet établissement a traité de très-forts achats, ce qui lui permettra de vendre à des prix sans précédent et dans d'aussi bonnes conditions que les premières maisons de Paris.

CHOIX IMMENSE DE COSTUMES POUR JEUNES GENS ET ENFANTS

Modèles les plus nouveaux et les plus variés, vendus à des prix qui défient toute concurrence.

HABILLEMENTS PREMIÈRES COMMUNIONS, DEPUIS 19 FR.

Tribunal de commerce de Saumur.

FAILLITE ROBERT, AMBROISE.

Avis (article 472 du Code de commerce).

M. Ludovic Proust, expert-comptable à Saumur, a été maintenu dans ses fonctions de syndic de la faillite du sieur Robert, Ambroise, boulanger à Saint-Florent, commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent, par jugement du 29 avril 1878.

Le greffier,
L. BONNEAU.

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE.

- 1^o BELLE MAISON, à Saumur, quartier de Nantilly, place et rue du Presbytère; remise, écurie, deux jardins, gaz et eau de la ville, caves.
- 2^o TRES-GRANDE CAVE dans le roc, avec entrée sur la place.
- 3^o AUTRE MAISON, place du Presbytère, caves, jardin.
- 4^o TRES-JOLIE MAISON DE CAMPAGNE, à la Croix-Cassée, près Saumur; 47 ares de jardin; maison de jardinier.

Entrée en jouissance de suite.

Toutes facilités de paiement.

S'adresser à M^e CLOUARD. (58)

Etudes de M^e REVERDY, notaire à Champdeniers, et de M^e BARRION, notaire à Bressuire (Deux-Sèvres).

A VENDRE

UNE BELLE PROPRIÉTÉ

De 206 hectares,

APPELÉE

BOIS-BASSET

Composée d'une ancienne habitation et de trois corps de ferme, située à deux kilomètres de la station de Coulonges-Thouarsais, entre Bressuire et Thouars.

Beau pays de chasse.—Gibier abondant. (233)

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine,

DEUX MAISONS

Montée de la Retraite.

S'adresser à la Retraite. (180)

VÉRITABLES CAPSULES

RICORD

FAVROT

Ces Capsules possèdent les propriétés toniques du Goudron jointes à l'action anti-blennorrhagique du Copahu. Elles ne fatiguent pas l'estomac et ne provoquent ni diarrhée ni nausées; elles constituent le médicament par excellence dans le traitement des maladies contagieuses des deux sexes, écoulements anciens ou récents, des catarrhes de la vessie et de l'incertitude d'urine. — Prix : 5 fr.

CHLOROSE, ANÉMIE

PILULES ET SIROP FAVROT

au pyrophosphate de fer et de manganèse

CE SEL NE CONSTIPE PAS
Solubilité complète. — Assimilation facile. — Saveur agréable. — Pas de constipation ni d'action sur les dents. — Il contient les éléments principaux du sang et des os. — Son action est héroïque chez les enfants débiles, les convalescents, dans le traitement de l'anémie, de la chlorose, de l'aménorrhée et de la leucorrhée. — Se vend sous forme de Sirop et de Pilules. — Prix : 3 fr.

CONSTIPATION ET MIGRAINE

PILULES DU D^r BONTIUS

Perfectionnées par FAVROT

Purgatif sûr, inoffensif, évacuant la bile et les glaires sans constipation ultérieure; très-utile contre les affections résultant d'un état humorique du sang, les congestions cérébrales, etc.; augmentant l'appétit et régularisant les fonctions intestinales. — Prix : 2 fr.

Dépôt général: pharmacie FAVROT, 102, rue Richelieu, à Paris, et dans toutes les pharmacies.

INJECTION BROU

Hygiénique, infaillible et préservative. Guérison prompte et sûre des écoulements récents ou chroniques et ayant résisté à toute autre médication. Guérit seule et sans rien y adjoindre; le bain préalable est le seul antiphlogistique employé.

Se vend dans toutes les bonnes pharmacies de l'univers et à Paris, chez Jules Ferré, pharmacien, 102, rue Richelieu, succ^e de M. Brou.

DRAGÉES, ÉLIXIR & SIROP

Fer du D^r Rabuteau

Lauréat de l'Institut de France.

Les nombreuses études faites par les savants les plus distingués de notre époque, ont démontré que les préparations de Fer du D^r Rabuteau sont supérieures à tous les autres Ferrugineux pour le traitement des maladies suivantes: Chlorose, Anémie, Fâces couleuses, Pertes, Débilité, Épuisement, Convalescence, Faiblesse des Enfants et toutes les maladies causées par l'appauvrissement du sang.

DRAGÉES DU D^r RABUTEAU: Elles ne noircissent pas les dents et sont digérées par les estomacs les plus faibles sans produire de Constipation: 2 Dragées matin et soir au repas. Le fl. 3 Fr.
ÉLIXIR DU D^r RABUTEAU: Recommandé aux personnes dont les fonctions digestives ont besoin d'être rétablies. Un verre à liqueur matin et soir après le repas. Le fl. 5 Fr.
SIROP DU D^r RABUTEAU: Spécialement destiné aux enfants. Le fl. 3 Fr.

Le traitement ferrugineux par les Dragées Rabuteau est très-économique; il n'occasionne qu'une minime dépense d'environ 10 centimes par jour.
On peut se procurer le FER RABUTEAU par l'entremise de tous les Pharmaciens.
Se défier des Contrefaçons, et sur les flacons de Fer du D^r Rabuteau, exiger comme garantie, la Marque de Fabrique (déposée) portant la signature de Clin & C^{ie} et la Médaille du Prix-Montyon.

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE

OU A LOUER
Pour le 24 juin 1878,
LA MAISON DE MAÎTRE
DE PLAISANCE

Commune de Villebernier, à 3 kilomètres de Saumur,

Avec cour, servitudes et grand jardin.

S'adresser à M^e MÉHOUS, notaire.

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

UN PRÉ

Situé à Saumur, à l'angle de la rue de Bordeaux et de la levée de Nantilly, près l'octroi, contenant environ 20 ares.

Jouissance au 1^{er} novembre 1878.

Ce terrain est très-convenable pour la construction.

S'adresser à M^e MÉHOUS, notaire.

Etude de M^e BOURDAIS, notaire à Gennes.

A VENDRE

PAR SUITE DE DÉCÈS,

Une Boutique de Maréchal-Ferrant

Bien achalandée,

Située à Gennes, d'un produit annuel de 2,000 francs. (230)

MAISON DUTEL ET DOUET

Rue du Puits-Neuf, à Saumur.

GROS.

DÉTAIL.

MERCERIE, RUBANS, PASSEMENTERIE
Gants, Gravates, Faux-Cols, Corssets, etc.

MODES AU 1^{er}.

Depuis quelque temps, des personnes mal informées annoncent que M. et M^{me} DUTEL se retirent du commerce.

Il n'en est rien, l'organisation nouvelle n'ayant eu pour but que de donner une plus grande extension aux affaires de la maison.

Nous prions donc notre clientèle de ne pas se fier à de fausses assertions; nos assortiments, de plus en plus étendus, et nos prix, revus avec soin, lui donnent la certitude d'une entière satisfaction.
DUTEL ET DOUET.

FABRIQUE DE GRILLAGES EN TOUS GENRES.

FANT

Rue Saint-Nicolas, 29, Saumur.

Volières, Poulailers, Faisanderies, Espaliers, depuis 35 centimes le mètre. Parcs à moutons, Tambours à poissons, Chemis pour chiens, Corbeilles et Entourages pour jardins, Grillages pour vitraux d'églises, Cribles en grillage et en fer tourné.

PRIX TRÈS-MODÉRÉS.

NOTA.— Vente de Fil de fer du Berry pour vignes, depuis 60 fr. les 100 kil.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le

18

LE MAIRE,

Certifié par l'imprimeur soussigné.